

L'instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique: Réglementation prudentielle et Supervision bancaire

Foued SABBAGH¹

Abstract: *This article is based on the debate on the impact of prudential regulation and banking supervision on the rise of financial instability in South East Asian Countries. Financial liberalization has rapidly accelerated the international financial integration of these countries and openness to external financial markets. This result drove the economic and financial situation accompanied by a financial disruption that turned into banking or liquidity crises, including a bank rush. In this sense, the spread of recent financial instability is accelerated in an environment of liberalization and financial globalization characterized by financial and institutional fragility or poor banking governance.*

Keywords: *Financial instability, prudential regulation, banking supervision, liberalization and globalization, South East Asian Countries*

JEL Classification: G00, G01, G10, G15

Introduction

La mondialisation financière récente dans les pays Sud Est Asiatique a directement impulsé le système financier et bancaire de cette région. Par ailleurs, cette économie émergente a été secouée par une série d'instabilité financière successive à partir des années quatre-vingt jusqu'aux nos jours. La libéralisation financière avec le manque de réglementation prudentielle et de supervision bancaire entraîne un impact négatif sur cette économie qui devient à la fin victime de plusieurs gonflements durable des déséquilibres macroéconomiques. Cette montée de l'instabilité financière dans les pays

¹ Master recherche spécialité Finance et Développement de la Faculté de Droit et des Sciences économiques et Politiques de Sousse – Université de Sousse et chercheur économique international, Email: fouedsabbagh_2010@yahoo.fr

Sud Est Asiatique a été la conséquence de la mauvaise gouvernance bancaire, car l'économie émergente de ces pays a été touchée directement par les performances et les dysfonctionnements bancaires et aussi par le système de contrôle financier et fiscal. Cette libéralisation sans contrôler par la bonne gouvernance a bouleversé les structures institutionnelles du gouvernement. Ainsi la fragilité financière est devenue une source de faiblesse par l'instauration de la bonne gouvernance bancaire où pour remédier ces problèmes des perturbations financières. Ce débat prend une nouvelle forme dans le cas où cette gouvernance par la réglementation prudentielle et la supervision bancaire joue le rôle d'arbitrage pour limiter l'instabilité financière et bancaire dans l'économie émergente des pays Sud Est Asiatique. Dans ce sens, les études de McKinnon R.I and Pill H (1998), Corsetti G, Pesenti P et Roubini N (1999), Barth J.R, Caprio Jr G et Levine R (2004) soulignent l'importance et la relation entre la réglementation prudentielle et la surveillance efficace des marchés financiers et des institutions financières. Par conséquent, la bonne gouvernance bancaire conduit à la bonne performance et à la stabilité financière à long terme. En revanche, l'argument présenté par Mishkin F.S (1999) suggère que, bien que la cause fondamentale de l'instabilité financière soit la présence d'un filet de sécurité gouvernemental avec une supervision inadéquate des institutions bancaires, un mécanisme par lequel le problème d'instabilité se manifeste est un pendule vicieux des entrées de capitaux. D'où lorsqu'un pays a un système financier fragile et des institutions financières non contrôlées par l'autorité gouvernementale alors que le risque d'instabilité financière a été plus élevé. L'analyse de cette instabilité ou des crises financières récentes constitue toujours un champ de recherche actuel car ces virus économiques ont constitué la grande partie des problèmes dans les économies émergentes des pays Sud Est Asiatique. Plusieurs travaux empiriques significatifs consacrés à ces crises étaient attribués essentiellement aux études de Dekle R et Kletzer K (2002) ; Corsetti G, Pesenti P et Roubini N (1999) ; Mishkin F.S (1999) ; Feridun M (2005) ; Komulainen T et Lukkarila J (2003). La montée de ces types de perturbations et d'instabilité financière a été provoquée en particulier dans la réglementation prudentielle et dans les normes de supervision bancaire. Cette dimension de gouvernance a concerné principalement les secteurs bancaire et financier, puis elle s'est propagée aux institutions de l'Etat et aux entreprises privées. En outre, le secteur bancaire joue un rôle primordial dans le développement financier et la croissance économique surtout dans les économies émergentes. Aussi l'accélération de l'intégration financière, de la globalisation financière et de la libéralisation financière de ces économies des pays Sud Est Asiatique a coïncidé avec une énorme forme d'instabilité financière qui devient par la suite des crises bancaires et de liquidité incluant un retournement intrinsèque des flux de capitaux. Cette relation entre la gouvernance bancaire et l'instabilité financière s'est expliquée d'une part par la cause de fragilité financière et institutionnelle et de l'autre part par le manque de

réglementation prudentielle et de la mauvaise supervision bancaire. Par conséquent, l'instabilité financière actuelle dans les pays Sud Est Asiatique met en évidence l'existence de failles dans les mécanismes de gouvernance bancaire. Cet article a pour objectif d'analyser et de déterminer l'impact de la réglementation prudentielle et la supervision bancaire sur la situation générale du système financier. D'abord, je commence par une présentation pencherai sur le rôle de la gouvernance bancaire à travers la relation entre la réglementation prudentielle et la supervision bancaire comme un mécanisme de stabilité financière. Ensuite, je concentre sur l'impact de la libéralisation financière des années quatre-vingt dans les pays Sud Est Asiatique accompagnée par une énorme fragilité institutionnelle sur la gouvernance bancaire. Enfin, j'explique que l'ampleur de la globalisation financière joue un rôle important dans les déséquilibres qu'elle a généré surtout les déséquilibres macroéconomiques qui finissent par la suite d'exploser des phases successives d'instabilité financière.

La gouvernance bancaire dans les pays Sud Est Asiatique

L'étude de Williams J et Nguyen N (2005) examine l'impact des changements dans la gouvernance bancaire sur la performance des banques commerciales en Asie du Sud Est entre 1990 et 2003. Ils identifient la gouvernance bancaire en matière de propriété bancaire et de mesure de la performance bancaire et de la productivité. En outre, Barth J.R, Caprio Jr G et Levine R (2004) tentent d'aider à combler cette lacune en examinant la relation entre la réglementation bancaire et la supervision et le développement des banques, la performance et la stabilité en utilisant une base de données pour évaluer cette relation. Au cours du déclenchement des crises financières récentes en particulier sous la forme d'une série d'instabilités financières continu avec une mauvaise gouvernance bancaire est devenu aujourd'hui comme une cause profonde de ces perturbations inattendues dans les pays Sud Est Asiatique. Dans ce cadre le mécanisme de gouvernance bancaire externe par la réglementation prudentielle à savoir qu'il permet de limiter les risques de l'activité de transformation qu'elles exercent, d'assurer la liquidité et la solvabilité du système bancaire et de protéger l'épargne. Aussi, par les normes de supervision bancaire à savoir le contrôle externe des banques, en particulier en ce qui concerne le respect des normes de l'accord du comité de Bâle I, II et III. La confrontation entre l'ensemble de ces mécanismes de gouvernance bancaire à travers la réglementation prudentielle et la supervision bancaire est généralement évidente. Alors que l'interaction entre ces deux mécanismes oriente largement l'étendue de l'instauration d'un système de gouvernance bancaire efficace face aux ces crises financières successives.

La réglementation prudentielle

Les mécanismes externes de la gouvernance bancaire sous la dimension de la régulation bancaire conduisent à minimiser les risques financiers pour assurer la stabilité financière et bancaire. Par conséquent, cette réglementation présente comme un ensemble des règles de conduire le système financier pour freiner les risques générés par l'activité de secteur bancaire. En outre, ces mécanismes sont définis par leur rôle fondamental pour obliger les banques à se conformer aux normes de la gestion des risques, la sécurité et la protection bancaire, la transparence et la crédibilité, les relations avec les clients et les emprunteurs. L'ensemble de ces règles doit atteindre un objectif stratégique se compose essentiellement en deux objectifs principaux qui sont déterminés par la stabilité du système financier et bancaire et la protection des déposants bancaires. D'après les études théoriques, les mécanismes extérieurs de la gouvernance bancaire par la réglementation prudentielle sont mis en place par les relations avec des organismes nationaux et internationaux pour adopter les meilleures pratiques administratives à savoir la présence de l'asymétrie de l'information, des normes de comptabilité et d'audit, des règles de travail efficaces, des normes de protection de l'environnement, des externalités macro-économiques et micro-économiques. Dans ce cadre, l'étude de Dekle R et Kletzer K (2002), il s'agit deux pays notamment la Corée du Sud et la Thaïlande qui ont le plus souffert de la crise à travers l'adoption d'une bonne réglementation prudentielle. En outre, Caprio G et Hanshan P (1999) démontrent que les régulateurs bancaires dans les économies développées ont convergé sur un paradigme qui repose principalement sur l'assurance que les banques disposent d'un capital financier adéquat. Alors que si les normes de fonds propres sont utiles, elles sont probablement insuffisantes pour assurer la stabilité bancaire des pays en développement. Dans ce sens, l'étude de Barth J, Caprio Jr G et Levine R (2004) examinent des débats théoriques sur les pratiques réglementaires et prudentielles spécifiques se base essentiellement sur les restrictions réglementaires sur les activités bancaires et le mélange des banques et du commerce, les réglementations relatives à l'entrée des banques nationales et étrangères, les réglementations sur l'adéquation des fonds propres, et les réglementations encourageant la divulgation d'informations et le contrôle du secteur privé par les banques. Par ailleurs, les règlements conçus pour protéger les déposants et pour éviter le risque systémique, obligent la banque à limiter la prise de risque en imposant une exigence de capitalisation minimale (Alexandre H et Bouaiss K (2008)). Globalement, la bonne performance bancaire joue un rôle important pour assurer une meilleure gestion administrative dans les banques pour maximiser sa valeur actionnariale, gagner la confiance des déposants et éviter les prises de participation hostiles. Les objectifs de la réglementation prudentielle sont résumés par un ensemble des règles visant à limiter les risques d'instabilité financière et bancaire. D'abord, l'harmonisation des conditions de la concurrence bancaire, afin de préserver la

stabilité et la solidité du système bancaire et de développer l'environnement concurrentiel. Ensuite, le renforcement de la sécurité bancaire en instaurant des normes de fonds propres et d'utilisation de ceux-ci visant le contrôle bancaire, pour assurer la stabilité bancaire et financière. Aussi, pour préserver la confiance des déposants bancaires par l'amélioration des crédibilités et des transparences et pour limiter les risques systémiques successifs au sein des banques Asiatiques. Enfin, l'adaptation des règles et des normes de modernisation et de changement des gestions administratives du système bancaire et financier dans les pays Sud Est Asiatique. L'amélioration des régulations au sein des banques surtout en ce qui concerne les changements financiers à travers l'évolution de la globalisation par les dérèglementations et les innovations financières récentes dans les marchés financiers émergents. Face à la montée de ces risques, la réglementation prudentielle s'accompagne par des normes de supervision bancaire pour faire face aux instabilités financières accrues dans cette région.

La supervision bancaire

La privatisation bancaire constitue une étape favorable pour l'entrée des banques étrangères surtout les banques commerciales et d'investissements. Cette phase de privatisation paraît comme un meilleur moyen permettant de discipliner les dirigeants via une dimension externe de gouvernance sous les normes de supervision bancaire pour améliorer la performance des banques. Par conséquent, dans un environnement bancaire marqué par des changements importants tels que les risques systémiques et l'instabilité financière successive dans les économies émergentes des pays Sud Est Asiatique, il s'agit également de s'intéresser à la place importante des mécanismes de gouvernance des banques. Pour limiter les risques systémiques bancaires, l'autorité internationale par le comité de Bâle I, II et III a mis en place des normes de supervision bancaire successive. Les banques des pays Sud Est Asiatiques sont tenues de respecter ces normes récentes du comité de Bâle dans le but principal pour garantir la relation clientèle par leur liquidité et leur solvabilité et pour gagner la confiance des déposants par la crédibilité et l'asymétrie de l'information. Parmi ces normes de supervision bancaire, on note en particulier :

- **L'accord de Bâle I :** C'est un accord adopté en 1988 sous le nom d'un ratio Cooke. Il est défini par le montant des fonds propres minimum que doit respecter par tous les banques. Aussi face à la montée des risques systémiques et l'instabilité financière et bancaire, ce ratio joue un rôle primordial pour limiter ces perturbations financières.
- **L'accord de Bâle II :** Cet accord se définit par le ratio McDonough qui succédera l'accord de 1988 ou le ratio Cooke. Ce ratio de solvabilité a pour but fondamental

pour construire une nouvelle réforme plus efficace vise à réconcilier entre le capital réglementaire et économique.

- **L'accord de Bâle III** : C'est un complément des normes du ratio McDonough pour limiter les risques systémiques bancaires ou pour assurer la stabilité du système monétaire et financier. Aujourd'hui, les normes de cet accord de Bâle III se mettent en place par des règles complémentaires qui jouent un rôle important pour déterminer une meilleure supervision bancaire par une politique économique se base sur la prévention macro-prudentielle avec la coopération des institutions internationales intervient dans le programme d'ajustement structurel.

Les décisions prises par le gérant d'une banque sont soumises à la discipline réglementaire du comité de Bâle en liaison avec la discipline de surveillance du conseil d'administration par un organe qui représente les actionnaires (Hervé A et Bouaiss K (2008)). En outre, l'étude de Barth J.R, Caprio Jr G et Levine R (2004) se concentrent sur l'évaluation des relations entre les ressources de supervision officielles, les pouvoirs et l'indépendance des résultats du secteur bancaire avec l'étendue du suivi du secteur privé, les restrictions sur les activités bancaires et le degré de risque moral créé par les systèmes d'assurance dépôts. Ils ont utilisés une base de données pour évaluer la relation entre l'assurance dépôts et le développement, la performance et la fragilité des banques. De plus, il s'agit d'évaluer les relations entre la classification des prêts et les politiques de provisionnement et le développement, la performance et la stabilité des banques. Globalement, la supervision bancaire joue un rôle de contrôleur pour la mise en place d'un système de management des risques efficaces et pour lutter contre les risques systémiques et d'instabilité financière surtout dans les économies émergentes des pays Sud Est Asiatique à travers le respect des normes de supervision de l'accord de Bâle I, II et III.

L'interaction entre la réglementation prudentielle et la supervision bancaire

Les mécanismes de la gouvernance bancaire externes viennent pour assurer la meilleure coordination possible entre la réglementation prudentielle et la supervision bancaire. Cette relation entre les dirigeants, les déposants et les réglementaires est évidente et aussi complémentaire. Ils permettent de favoriser les meilleures pratiques de crédibilité, de transparence et de protéger le système financier et bancaire contre les risques systémiques et l'instabilité financière inattendue. La meilleure combinaison entre la réglementation prudentielle et la supervision bancaire permet de réduire la perturbation financière et d'améliorer l'orientation de management bancaire vers la poursuite des intérêts des dirigeants. La confrontation entre l'ensemble des règlements

et des surveillances relatifs à l'activité bancaire, détermine l'espace discrétionnaire du dirigeant face aux engagements des créanciers, des déposants, des actionnaires et des pouvoirs de régulation. Avant la crise, il y avait beaucoup de faiblesses structurelles dans le secteur financier (Chang S.J (2006)). D'après cet auteur, une réglementation et une supervision inefficaces des banques, une comptabilité et une divulgation médiocres ont nui à la transparence. En particulier, les règlements exigent que les banques détiennent des capitaux suffisants pour s'assurer que leur argent et non celui des déposants ou des contribuables est perdu à la marge (Eichengreen B et Hausmann R (1999)). Ils démontrent que pour s'assurer que le capital réel et comptable coïncide, les banques sont supervisées et les superviseurs sont habilités à inspecter les livres des banques et à prendre le contrôle de leurs opérations lorsque le capital est faible ou que d'autres problèmes sont susceptibles de les inciter à parier. En outre, d'après Mishkin F.S (1999) au niveau national, un gouvernement pourrait réformer la réglementation et la supervision de son système bancaire afin de réduire le risque de prêts qui ne tient pas compte des risques prudents. L'étude de Barth J.R, Caprio Jr G et Levine R (2004) confirment la relation de complémentarité entre la réglementation et la supervision des banques pour forcer la divulgation d'informations précises, pour habiliter le contrôle des banques de secteur privé et pour encourager les agents privés à exercer un contrôle sur l'entreprise. Par leur force réglementaire et leur meilleure pratique de surveillance, la gouvernance bancaire dans les pays Sud Est Asiatique permet de conduire le système de management des risques pour faire face à la montée de l'instabilité financière dans cette région.

La libéralisation financière et la fragilité institutionnelle

La montée intrinsèque et énorme d'instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique est devenue aujourd'hui l'un des faits les plus marquants dans ces économies émergentes. On note en particulier les crises bancaires et des liquidités qui sont les deux formes les plus spectaculaires de cette instabilité. En effet, l'existence d'une relation étroite entre la libéralisation financière et la fragilité institutionnelle est menée dans le système bancaire et financier de ces pays. Par conséquent, les ruées bancaires sont au centre des crises bancaires récentes et l'effondrement monétaire dans le système bancaire asiatique. L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire et financier qui devient plus vulnérable aux déclenchements des crises financières et de l'instabilité financière. En outre, la fragilité institutionnelle serait aggravée par la mauvaise gouvernance ou de l'insuffisance de la libéralisation du secteur privé. Aussi, l'inadaptation de l'autorité politique publique pour la lutte contre la corruption soit par l'insuffisance des dispositifs de supervision bancaire ou du ralentissement de réglementation prudentielle. En général, ces raisons sont constituées comme un facteur principal de l'amélioration d'instabilité financière dans les pays Sud

Est Asiatique qui amène par la suite les banques à prendre des risques systémiques excessifs et inattendus. Le processus d'intégration financière à travers l'ouverture financière sur les marchés financiers extérieurs a pu alimenter une forme de fragilité institutionnelle, à son tour à l'origine du développement financier et les défis à cause d'instabilité financière. Cette fragilité institutionnelle constituerait ainsi un des facteurs principaux expliquant l'existence d'un lien entre la gouvernance bancaire au cours de la période de la libéralisation financière et les crises financières récentes dans les économies des pays Sud Est Asiatique. Dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, dicté par le fonds monétaire international et la Banque mondiale. Toutefois, la multiplication des crises bancaires et des liquidités et la montée de l'instabilité financière ont remis en cause les objectifs prospectifs de la globalisation financière dans un environnement caractérisé par une fragilité financière et institutionnelle, aussi par une mauvaise gouvernance bancaire externe. Selon, Rodrik D (2000) la réforme institutionnelle est devenue le mot à la mode de la journée. Les conseillers politiques et les institutions financières internationales (IFI) sont tentés d'étendre leurs conseils et leurs conditionnalités à large éventail de domaines institutionnels. Par conséquent, le développement d'une économie de marché nécessite une forte dose de renforcement des institutions. Dans ce sens, une étude de développements dans les systèmes bancaires des pays Sud Est Asiatique est importante pour plusieurs raisons (Williams J et Nguyen N (2005)). Les programmes de libéralisation financière ont été mis en œuvre dans toute la région au début des années quatre-vingt-dix, dans le but d'accroître la compétitivité des secteurs bancaires nationaux. Ces auteurs démontrent que la privatisation des banques était associée à une performance supérieure en matière d'efficacité des bénéficiaires par rapport à d'autres types de gouvernance bancaire. De plus, l'étude de Charreaux G (2000) démontre que les théories du conseil d'administration de la gouvernance, pour être pertinentes, doivent également rendre compte de la diversité du conseil d'administration sur le plan international. À ce titre, il semble difficile de faire abstraction des cadres institutionnels spécifiques à chaque nation qui conditionne fortement les différents systèmes nationaux de gouvernance. Selon Miotti L et Plihon D (2001), le système bancaire et financier dans le cas où ils sont caractérisés par des mauvaises contrôlés ou par des dispositifs de surveillance prudentielle inadaptés, sont totalement fragilisés par ces risques excessifs qui aboutissent à la propagation des bulles spéculatives et à l'accélération de la création monétaire. Toutefois, la libéralisation financière constitue la cause principale de la plupart instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique. Cette libéralisation a pu accroître ou révéler les risques des défaillances bancaires et de l'aléa moral. En effet, l'imperfection informationnelle constitue un cadre de l'insuffisance de la réglementation prudentielle pour l'encadrement des activités bancaires qui accroît la fragilité institutionnelle.

La globalisation financière et l'instabilité financière

La globalisation financière et l'instabilité financière ont entraîné la diffusion de déséquilibres macro-économiques qui finissent un jour par éclater et devenir une crise bancaire ou de liquidités. Cette globalisation est un des phénomènes marquants de l'économie émergente des pays Sud Est Asiatique, s'explique par l'ouverture sur les marchés financiers internationaux et par l'intégration dans le mouvement de mondialisation financière, monétaire et numérique. Par conséquent, certains risques systémiques deviennent rapidement une bulle spéculative qui conduit à la ruée bancaire dans les pays Sud Est Asiatique à travers le phénomène de la contagion.

Les déséquilibres macroéconomiques et la perturbation financière

La finance internationale fournit des placements financiers et une circulation des capitaux plus libre entre les pays Sud Est Asiatique. Par conséquent, l'intégration régionale facilite la création des projets productifs qui sont dans leur majorité plus ou moins rentables, risqués et liquides. Ces placements des capitaux sont plus risqués en même temps que l'instabilité financière qu'elle provoque crée aussi de nouveaux risques qui finissent par la suite à une crise de change ou bancaire. Les économies émergentes doivent être reconsidérées dans la sphère financière internationale à deux niveaux : d'une part, leur représentativité institutionnelle, même si cela peut prendre du temps, et ; d'autre part leur rôle au sein d'une crise financière Lahet D (2009). En effet, les investissements étrangers dans ces pays ont considéré comme une ouverture sur les marchés financiers mais avec un grand risquent surtout dans le cas de la chute des monnaies nationales contre les paniers des devises étrangères. Ces économies sont victimes de leurs relations avec les économies des pays industrielles et le rattachement de ces économies avec le Dollar américain. Après la période de la globalisation financière, il semble que les pays émergents soient entrés dans une période de déséquilibres macroéconomiques et de perturbation financière successive. La cause principale de la propagation des séries d'instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique était dans une grande partie comme une source de la globalisation financière surtout lorsque ces économies émergentes ont connu des faiblesses dans la gouvernance bancaire. Ces crises financières en Asie de l'Est ont fait suite à plusieurs années d'importants afflux de capitaux financiers intermédiés par le système bancaire national (Dekle R et Kletzer K (2002)). Les déséquilibres macroéconomiques dans ces pays sont évalués au moyen d'un large aperçu des facteurs structurels : déficits courants et endettement extérieur, taux de croissance et d'inflation, ratios d'épargne et d'investissement, déficits budgétaires, taux de change réels, réserves de change, rentabilité, indices de crédit bancaire excessif, indicateurs de croissance du crédit et de

fragilité financière, positions monétaires, ratios du service de la dette, dynamique et composition des entrées et des sorties de capitaux et instabilité politique (Corsetta G, Pesentib P et Roubini N (1999)). Le résultat de crise financière est inattendu dans la plupart des pays d'Asie de l'Est, car le crédit intérieur élevé par rapport au PIB est généralement considéré comme un indicateur de la fragilité du système bancaire (Feridun M (2005)). En conclusion, ces résultats soulignent la nécessité d'un suivi attentif des différents indicateurs d'endettement (Komulainen T et Lukkarila J (2003)).

La contagion

La contagion sérieuse des perturbations financières entre pays s'est ensuivie, alimentée par le fait que les monnaies de la région étaient globalement rattachées du Dollar américain (Arestis P et Glickman M (2002)). Selon Radelet S et Sachs J (1998), l'objectif principal est de souligner le rôle de la panique financière en tant qu'élément essentiel de la crise asiatique. Au cœur de la crise se trouvaient les entrées massives de capitaux étrangers dans les systèmes financiers devenus vulnérables à la panique. En effet, l'intégration dans la globalisation financière internationale facilite le mouvement des flux de capitaux internationaux vers les économies émergentes des pays Sud Est Asiatique. En revanche, cette globalisation financière a pu contribuer au développement de la fragilité de ces économies dans le système financier international et surtout dans les marchés financiers nationaux de ces pays, aussi partant, permet d'alimenter le développement des crises bancaires et d'illiquidité. Par conséquent la contagion entre ces pays fait sentir plus rapide surtout lorsque la situation de la perturbation financière et d'instabilité financière est accompagnée avec un retournement massif des flux de capitaux. En outre, la globalisation financière favorise l'environnement de déclenchement des crises financières dans les pays Sud Est Asiatique suite aux risques systémiques ou du manque de confiance d'investissement dans les marchés financiers asiatiques. En effet, la cause principale de la montée d'instabilité financière ou de la dépression financière a été le phénomène de la contagion dans cette région à travers la relation entre ces pays que ce soit financier ou commercial, ainsi la fragilité du système financier et bancaire et la mauvaise gouvernance bancaire.

Conclusion

Les réglementations et les pratiques de contrôle qui imposent une divulgation d'informations précisent et limitent les incitations à l'aléa moral des systèmes d'assurance dépôts mal conçus sont positivement associées au développement bancaire, à une meilleure performance et à une stabilité accrue (Barth J.R, Caprio Jr G et Levine R (2004)). Dans cet article j'ai mis l'accent sur l'importance rôle de la gouvernance bancaire externe sous les deux dimensions la réglementation prudentielle

et la supervision bancaire et leurs impacts sur le système financier et bancaire dans les pays Sud Est Asiatique surtout après la période de la globalisation financière. Cependant, la détérioration financière et bancaire a été déclenchée par une fragilité institutionnelle et financière et par une mauvaise gouvernance bancaire dans cette région. Par conséquent, pour assurer un environnement de protection contre certains risques d'instabilité financière inattendue, les pays Sud Est Asiatique doivent constituer un contrôle bancaire pour limiter ces risques au sein des banques par une bonne gouvernance bancaire. Au cours de la période de la libéralisation financière et de l'intégration financière, la fragilité institutionnelle financière et bancaire était un défi actuel pour le passage à un régime libéralisé et pour la privatisation bancaire. Aujourd'hui, ce débat de la relation entre la gouvernance bancaire et la montée de l'instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique a été l'actualité récente pour la majorité des économistes. Cette analyse ouvrant l'horizon aux plusieurs perspectives prometteuses en matière de prévention de l'instabilité financière et l'impact de la libéralisation financière et la fragilité institutionnelle et financière surtout dans une situation accompagnée par le manque de la réglementation prudentielle et de la mauvaise surveillance pratique bancaire. En effet, la fragilité institutionnelle et plus précisément le manque de contrôle bancaire contre la corruption financière et l'absence de la crédibilité et la transparence et la mauvaise gouvernance bancaire jouent un rôle primordial dans la naissance d'instabilité financière et par la suite le déclenchement des crises bancaires. Par ailleurs, face à la montée de ces risques systémiques bancaires, les travaux du comité de Bâle I, II, III sur la gouvernance bancaire, vue sous l'angle de la réglementation prudentielle et de la supervision bancaire présente comme un instrument de la lutte contre certains risques de perturbations financières surtout dans les pays Sud Est Asiatique. En outre, la globalisation financière favorise la propagation d'instabilité financière par les déséquilibres macroéconomiques et accroît la perturbation financière et la montée du phénomène de la contagion entre ces pays dans cette région. En général, la crise en Asie de l'Est est due à la vulnérabilité à la panique financière découlant de certaines faiblesses émergentes de ces économies, en particulier la dette à court terme croissante combinée à une série d'erreurs politiques et d'accidents qui ont déclenché la panique (Radelet S et Sachs J (1998)). La libéralisation et la globalisation financière dans la région Sud Est asiatique ont fortement impulsé la situation économique à cause de la fragilité institutionnelle et financière et du manque de la bonne gouvernance bancaire surtout la réglementation prudentielle et la supervision bancaire. En effet, ces causes profondes dans les économies émergentes constituent un facteur d'accélération d'instabilité financière à travers la montée des déséquilibres macroéconomiques et de la défaillance bancaire qui favorise l'environnement des risques systémiques et de la perturbation financière et par la suite le déclenchement des crises financières par le phénomène de la contagion. Dans ces

sens, pour limiter l'instabilité financière dans les pays Sud Est Asiatique, les banques doivent respecter les règles de comité de Bâle pour renforcer les autorités de supervision bancaire face aux risques financiers futurs.

Références

- Abaoub, E., Rachdi, H. & Elgaied, M. (2008), « L'apport de la gouvernance à l'explication des crises bancaires : Une analyse en données de panel », Conférence – Thème : Les crises financières.
- Alexandre, H. & Bouaiss, K. (2008), « The complementary of regulatory and internal governance mechanisms in Banks », Working Paper DRM Finance.
- Arestis, P. & Glickman, M. (2002), « Financial Crisis in South East Asia : Dispelling the illusion the Minskyan way », [Cambridge Journal of Economics], pp.237-260.
- Barth J.R, Caprio Jr. G et Levine R (2004), « Bank regulation and supervision : What works best ? », [Journal of Financial Intermediation], pp.205-248.
- Bouaiss, K. & Marsal, C. (2009), « Les mécanismes internes de gouvernance dans les banques : Un état de l'art », [Finance Contrôle Stratégie], pp.93-126.
- Caprio, G. & Honohan, P. (1999), « Restoring Banking Stability : Beyond Supervised Capital Requirements », [Journal of Economic Perspectives], pp.43-64.
- Chang, S.J. (2006), « Business groups in East Asia : Post-Crisis restructuring and new growth », [Asia Pacific Journal Manage], pp.407-417.
- Charreaux, G. (2000), « Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance », Pôle d'économie et de gestion (Lac – Latec).
- Chroqui, R. (2008), « Banques étrangères, Mode de gouvernance et performance des Banques privatisées », [Revue d'économie financière], pp.275-295.
- Corsetti, G., Pesenti, P. & Roubini, N. (1999), « What caused the Asian Currency and Financial Crisis ? », [Japan and the World Economy], pp.305-373.
- Dannon, P.H. (2010), « Mécanismes internes de gouvernance bancaire et risques financières dans la zone UEMOA : Une Analyse économétrique par les données de panel », CERME – RII – ULCO.
- Dekle, R. & Kletzer, K. (2002), « Domestic Bank Regulation and Financial Crises : Theory and Empirical Evidence from East Asia », [NBERet University of Chicago Press], pp.507-557.
- Eichengreen, B. & Hausmann, R. (1999), « Exchange Rates and Financial Fragility », NBER [Working Paper Series], N°7418.
- Feridun, M. (2005), « East Asian Financial Crisis Revisited : An Econometric Analysis (1981-2001) », [International Journal of Applied Econometrics and Quatitative Studies], pp.55-70.
- Jensen, M.C. (1993), « The modern Industrial Revolution, Exit, and the Failure of Internal Control System », [The Journal of Finance], pp.831-880.
- Komulainen, T. & Lukkarila, J. (2003), « What drives financial crises in emerging markets ? », [Emerging Markets Review], pp.248-272.
- Lahet, D. (2009), « Le repositionnement des pays émergents : De la crise financière Asiatique de 1997 à la crise de 2008 », [Revue d'économie financière], pp.275-306.
- La Porta, R., Lopez De Silanes, F., Shleifer, A., & Vishny, R., (2000), « Investor protection and corporate governance », [Journal of Financial Economics], pp.3-27.
- Mathieu, C., & Sterdyniak, H. (2009), « La globalisation financière en crise », [Revue de l'OFCE], pp.14-74.

- McKinnon, R.I., & Pill, H. (1998), « International overborrowing : A decomposition of credit and currency risks », [World Development], pp.1267-1282.
- Miotti, L., & Plihon, D., (2001), « Libéralisation financière, Spéculation et Crises bancaires », [Économie internationale], pp.3-36.
- Mishkin, F.S. (1999), « Global Financial Instability : Framework, Events, Issues », *Journal of [Economic Perspectives]*, pp.3-20.
- Rachdi, H. (2008), « A Banking governance an overview », Laboratory of Research in Finance, Accounting and Financial Intermediation – Faculty of Economic and Management Sciences of Tunis : University of Tunis El Manar, Tunisia.
- Radelet, S., & Sachs, J. (1998), « The Onset of the East Asian Financial Crisis », [NBER Working Paper Series], N°6680.
- Richard, B., & Masmoudi, I. (2010), « Crise financière et gouvernance des banques », [VSE : Vie & Sciences économiques], pp.172-186.
- Rodrick, D. (2000), « Institutions for high quality growth : What they are and how to acquire them », [Studies in Comparative International Development], pp.3-11.
- Semmae, M. (2011), « Introduction au modèle de la gouvernance bancaire coopérative : Caractéristiques, particularités et mécanismes », LIPSOR – CNAM Paris.
- Sinapi, C. (2010), « Crises financières et gouvernance mondiale – Intégration financière des économies émergentes et crises d'illiquidité : Une analyse en termes de fragilité financière internationale », Version Imprimable, N°6, Actes du Colloque Interdoctoral.
- Williams, J., & Nguyen, N. (2005), « Financial liberalisation, Crisis, and restructuring : A comparative study of bank performance and bank governance in South East Asia », [Journal of Banking & Finance], pp.2119-2154.